

Division des Ressources Humaines
Chef de division : Christophe TAULU
Gestion des enseignants du 1er degré public

Périgueux, le 5 décembre 2022

Affaire suivie par :
Sylvie PAYET
Tél : 05.53.02.84.69
Mél : sylvie-danielle.payet@ac-bordeaux.fr

L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Dordogne

20 rue Alfred de Musset
CS 10013
24054 PERIGUEUX CEDEX

à

Mesdames et messieurs les enseignants
du 1er degré public
s/c de mesdames les inspectrices
et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Détachement des personnels enseignants du 1^{er} degré public dans le corps des personnels enseignants du 2nd degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale au sein de l'académie de Bordeaux – Rentrée 2023

Références :

- note de service ministérielle du 4 novembre 2022 relative au détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- note du 1^{er} décembre 2022 relative à la politique académique de détachement dans les corps des personnels enseignants du 2nd degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale de l'enseignement public – Année scolaire 2023/2024.

Dans le cadre de la campagne citée en objet, je vous rappelle que les candidatures doivent recueillir l'avis de l'autorité hiérarchique dont vous dépendez.

Conformément à la note du 1^{er} décembre 2022 susvisée, je vous informe que les dossiers de demande de détachement accompagnés des pièces justificatives doivent être adressés à l'inspecteur d'éducation nationale de la circonscription dont vous relevez pour **le mercredi 11 janvier 2023, dernier délai.**

L'annexe 3 mentionnant l'avis de l'inspectrice d'académie vous sera ensuite retournée afin de compléter votre dossier de candidature dans l'application pégase, **avant le 30/01/2023.**

J'attire votre attention sur le fait que les dossiers arrivés incomplets ou hors délai ne seront pas instruits par mes services.

Pour l'inspectrice d'académie et par délégation,
Pour le secrétaire général et par autorisation,
Le chef de division,



Christophe TAULU